



Droit du travail sur les congés payés

Par **Iarico**, le **25/01/2009** à **00:21**

bonjour, je travaille en CDD en Nouvelle-Calédonie et mon employeur (GORO NICKEL groupe VALEINCO) me refuse mes congés payés que j'ai planifiés 7 mois à l'avance pour faire venir ma femme et mon fils dans cette île magnifique. Est-il en droit de me les refuser ? Il y a-t-il une loi qui interdise sa décision ? Pouvez-vous me donner un site qui me renseignerait sur les droits des salariés car je n'ai rien trouvé sur celui du code du travail. Merci d'avance.